

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2025/069
(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Marché public relatif à l'assurance des véhicules à moteur et risques annexes

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire selon l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publiques (CCP),

Vu la décision n°2024/283 portant déclaration sans suite l'attribution du marché public pour l'assurance des véhicules à moteurs et risques annexes de la ville et souscription d'un contrat d'assurance auprès de la société ALLIANZ par le biais de la société AS ASSURANCE SECURITE COURTIER,

Considérant que le contrat précise le montant des frais d'émission et contribution au Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions,

DECIDE

Article 1 : La signature du contrat n°64275937 avec la société ALLIANZ, par le biais de la société AS ASSURANCES SECURITE COURTIER.

Article 2 : La cotisation annuelle est de 31 674,42 € TTC.

Article 4 : Les crédits sont inscrits au budget 2025.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
La société AS ASSURANCE SECURITE SA
Monsieur le Directeur des Finances de la Ville
Le service de la commande publique de la Ville

Fait à Méry-sur-Oise, le 14 avril 2025

Pour le Maire et par délégation,



Alexandre DOHY
1^{er} adjoint au Maire en charge d'Urbanisme,
de l'Environnement et des Mobilités

ALLIANZ ROUTE

Dispositions Particulières

COMMUNE DE MERY SUR OISE

Contrat n° 64275937

Avec vous de A à Z

Allianz 



sitions Particulières

ALLIANZ ROUTE - Contrat Flotte

AS ASSURANCES SECURITE COURTIER

55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX

 **Votre contrat**
Contrat N° : 64275937

 **Vos contacts**
AS ASSURANCES SECURITE
Tél : 0327417671
Email :
VALS@ASSURANCESSECURITE.COM

AL25365BR MCDDPFLT01C64275937

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AV MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

Contrat n° 64275937

Souscripteur : COMMUNE DE MERY SUR OISE

Le souscripteur agit tant pour son compte que pour celui de ses filiales.

Votre code Siret : 21950394300017

Votre code Naf : 8411Z

Votre activité principale : Administration publique générale

Date d'effet : 1er janvier 2025

Date d'échéance principale : 01 Janvier

Votre contrat se renouvelle automatiquement chaque année par tacite reconduction à cette date. Il peut être dénoncé ou résilié par vous ou par nous dans les conditions et cas prévus dans les dispositions générales de votre contrat moyennant un préavis de 2 mois.

L'assuré

Est considéré comme "l'Assuré", le souscripteur, le propriétaire du véhicule assuré ou toute personne ayant, avec son autorisation, la conduite ou la garde du véhicule. La définition complète est précisée dans les dispositions générales de votre contrat.

MCDDPFLT01



3/19



Allianz IARD
S.A au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances.
Siege social : 1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex





Contrat N° 64275937



Les véhicules assurés

Les garanties de ce contrat s'appliquent aux véhicules désignés sur l'état du parc ci-après, et aux véhicules que vous mettrez ultérieurement en circulation. Ces véhicules seront alors assurés à compter du jour de la déclaration faite à votre intermédiaire.

Les garanties cesseront d'être acquises pour un véhicule dès réception de votre déclaration de retrait à votre conseiller dont les coordonnées figurent en entête (« Vos contacts Allianz »).

L'introduction au contrat, de parc(s) d'une nouvelle filiale ou de véhicules provenant de rachat, fusion ou absorption de cette société constitue une évolution du risque qui doit être soumise à l'accord préalable d'Allianz.

Usage : Il est mentionné sur l'état du parc pour chaque véhicule.

Vous déclarez que les véhicules à assurer sont utilisés pour les besoins de vos activités professionnelles et pour des besoins privés mais qu'ils ne servent en aucun cas à des transports rémunérés de voyageurs ou de marchandises, ou d'auto-école, même à titre occasionnel.

	Nombre
Véhicules de tourisme et utilitaires légers	28
Véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes	1
Cyclomoteurs, motocyclettes, voiturettes	1
Remorques, semi-remorques, caravanes	2
Divers (engins et véhicules spéciaux)	4

Total parc 36

Vos garanties

Les garanties s'appliquent dans les conditions et les limites des dispositions générales "ALLIANZ ROUTE" (COM15021) de votre contrat et selon l'état du parc ci-après.

Garanties et Franchises

Dans l'état du parc ci-après, vous retrouvez le détail des garanties que vous avez choisies par véhicule ainsi que les franchises applicables à ces garanties.



Véhicules de tourisme et utilitaires légers

Véhicule	GM-540-PF	FT-740-EF	FT-733-EF	DS-041-PN
Immatriculation	GM-540-PF	FT-740-EF	FT-733-EF	DS-041-PN
Marque	RENAULT	RENAULT	RENAULT	RENAULT
Modèle	CAPTUR II	ZOE	ZOE	SCENIC III
Puissance fiscale	07 cv	04 cv	04 cv	06 cv
Date de mise en circulation	08/03/2023	05/10/2020	05/10/2020	22/06/2015
Valeur déclarée				
Classement	32 / K / Y	28 / M / S	28 / M / S	31 / O / S
Activité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité
Usage	Déplacements techniques et commerciaux			
Lieu de garage	95540 MERY SUR OISE			
Garanties	Franchises	Franchises	Franchises	Franchises
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Incendie - Forces de la nature	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Tempête	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Vol	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Bris de glaces	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €
Dommages tous accidents	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Non
Catastrophes naturelles	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL
Attentats et Actes de terrorisme	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie du conducteur	Non	Non	Non	OPTION L
Protection circulation et frais médicaux	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
Valeur conventionnelle	Non	Non	Non	Non
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non	Non	Non
Frais d'immobilisation	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non	Non	Non	Non
Dép./rem./lev./gard.	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection juridique	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S
Bris de machine	Non	Non	Non	Non
- Désignation du matériel				
- Date 1ère mise en service				
- Valeur:				
- Option:				
Marchandises transportées	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €
- France métropolitaine	Oui	Oui	Oui	Oui
- U.E + Suisse et Norvège	Non	Non	Non	Non
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisation annuelle HT	1 220,74 €	1 065,16 €	1 065,16 €	759,94 €
Cotisation annuelle TTC	1 461,73 €	1 276,66 €	1 276,66 €	910,22 €

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"





Contrat N° 64275937



Véhicule				
Immatriculation	BC-966-EM	AS-690-BS	692ENS95	253CEL95
Marque	RENAULT	PIAGGIO	RENAULT	RENAULT
Modèle	MASTER	PORTER	TRAFIC	KANGOO
Puissance fiscale	07 cv	06 cv	07 cv	06 cv
Date de mise en circulation	22/12/2004	12/05/2010	27/11/2007	16/10/1998
Valeur déclarée				
Classement	30 / L / S	26 / E / I	31 / M / P	27 / F / K
Activité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité
Usage	Déplacements techniques et commerciaux			
Lieu de garage	95540 MERY SUR OISE			
Garanties	Franchises	Franchises	Franchises	Franchises
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Incendie - Forces de la nature	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Tempête	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Vol	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Bris de glaces	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €
Dommages tous accidents	Non	Non	Non	Non
Catastrophes naturelles	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL
Attentats et Actes de terrorisme	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie du conducteur	OPTION L	OPTION L	OPTION L	OPTION L
Protection circulation	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
et frais médicaux	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
Valeur conventionnelle	Non	Non	Non	Non
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non	Non	Non
Frais d'immobilisation	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non	Non	Non	Non
Dép./rem./lev./gard.	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection juridique	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S
Bris de machine	Non	Non	Non	Non
- Désignation du matériel				
- Date 1ère mise en service				
- Valeur:				
- Option:				
Marchandises transportées	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €
- France métropolitaine	Oui	Oui	Oui	Oui
- U.E + Suisse et Norvège	Non	Non	Non	Non
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisation annuelle HT	701,54 €	622,97 €	667,27 €	587,00 €
Cotisation annuelle TTC	841,22 €	741,20 €	795,89 €	693,49 €

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"

MCDPFLT01





Véhicule				
Immatriculation	GY-012-QF	GS-172-MF	GG-225-VG	GE-599-JS
Marque	RENAULT	RENAULT	DACIA	PEUGEOT
Modèle	MASTER III	KANGOO III	DUSTER	208 II
Puissance fiscale	08 cv	05 cv	08 cv	04 cv
Date de mise en circulation	05/08/2024	20/11/2023	09/06/2022	28/01/2022
Valeur déclarée				
Classement	32 / O / T	29 / L / W	32 / J / S	29 / N / W
Activité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité
Usage	Déplacements techniques et commerciaux			
Lieu de garage	95540 MERY SUR OISE			
Garanties	Franchises	Franchises	Franchises	Franchises
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Incendie - Forces de la nature	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Tempête	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Vol	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Bris de glaces	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €
Dommages tous accidents	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Catastrophes naturelles	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL
Attentats et Actes de terrorisme	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie du conducteur	Non	Non	Non	Non
Protection circulation et frais médicaux	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
Valeur conventionnelle	Non	Non	Non	Non
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non	Non	Non
Frais d'immobilisation	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non	Non	Non	Non
Dép./rem./lev./gard.	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection juridique	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S
Bris de machine	Non	Non	Non	Non
- Désignation du matériel				
- Date 1ère mise en service				
- Valeur:				
- Option:				
Marchandises transportées	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €
- France métropolitaine	Oui	Oui	Oui	Oui
- U.E + Suisse et Norvège	Non	Non	Non	Non
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisation annuelle HT	1 459,46 €	1 211,81 €	1 160,73 €	1 233,43 €
Cotisation annuelle TTC	1 769,46 €	1 467,98 €	1 388,35 €	1 481,91 €

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"





Contrat N° 64275937



Véhicule		FJ-524-EW	EZ-734-WH	EQ-105-DA	EP-020-DA
Immatriculation		FJ-524-EW	EZ-734-WH	EQ-105-DA	EP-020-DA
Marque		RENAULT	RENAULT	PEUGEOT	CITROEN
Modèle		KANGOO EXP	TRAFIC III	BOXER	C4 CACTUS
Puissance fiscale		07 cv	05 cv	07 cv	04 cv
Date de mise en circulation		30/07/2019	22/08/2018	30/08/2017	11/07/2017
Valeur déclarée					
Classement		27 / N / R	32 / N / T	32 / O / U	28 / H / P
Activité		Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité
Usage		Déplacements techniques et commerciaux			
Lieu de garage		95540 MERY SUR OISE			
Garanties		Franchises	Franchises	Franchises	Franchises
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Incendie - Forces de la nature	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Tempête	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Vol	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Bris de glaces	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €
Dommages tous accidents	Non	Non	Non	Non	Non
Catastrophes naturelles	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL
Attentats et Actes de terrorisme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie du conducteur	OPTION L	OPTION L	OPTION L	OPTION L	OPTION L
Protection circulation	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
et frais médicaux	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
Valeur conventionnelle	Non	Non	Non	Non	Non
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non	Non	Non	Non
Frais d'immobilisation	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non	Non	Non	Non	Non
Dép./rem./lev./gard.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection juridique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S
Bris de machine	Non	Non	Non	Non	Non
- Désignation du matériel					
- Date 1ère mise en service					
- Valeur:					
- Option:					
Marchandises transportées	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €
- France métropolitaine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
- U.E + Suisse et Norvège	Non	Non	Non	Non	Non
Clauses (**)					
Clauses des dispositions générales	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisation annuelle HT	917,41 €	921,18 €	883,35 €	667,87 €	
Cotisation annuelle TTC	1 116,71 €	1 124,38 €	1 075,56 €	798,58 €	

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"

MCDPFL101



Véhicule		DX-175-TS	DW-542-XS	CW-905-EV	CD-795-VP
Immatriculation		DX-175-TS	DW-542-XS	CW-905-EV	CD-795-VP
Marque		RENAULT	RENAULT	FIAT	RENAULT
Modèle		ZOE	ZOE	STRADA	TWINGO
Puissance fiscale		01 cv	01 cv	05 cv	05 cv
Date de mise en circulation		30/11/2015	28/10/2015	25/06/2013	11/08/2006
Valeur déclarée					
Classement		27 / K / T	27 / K / T	30 / I / P	28 / E / K
Activité		Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité
Usage		Déplacements techniques et commerciaux			
Lieu de garage		95540 MERY SUR OISE			
Garanties		Franchises		Franchises	
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Incendie - Forces de la nature	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Tempête	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Vol	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Bris de glaces	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €
Dommages tous accidents	Non	Non	Non	Non	Non
Catastrophes naturelles	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL
Attentats et Actes de terrorisme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie du conducteur	OPTION L	OPTION L	OPTION L	OPTION L	OPTION L
Protection circulation	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
et frais médicaux	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
Valeur conventionnelle	Non	Non	Non	Non	Non
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non	Non	Non	Non
Frais d'immobilisation	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non	Non	Non	Non	Non
Dép./rem./lev./gard.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection juridique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S
Bris de machine	Non	Non	Non	Non	Non
- Désignation du matériel					
- Date 1ère mise en service					
- Valeur:					
- Option:					
Marchandises transportées	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €
- France métropolitaine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
- U.E + Suisse et Norvège	Non	Non	Non	Non	Non
Clauses (**)					
Clauses des dispositions générales		NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisation annuelle HT		709,46 €	685,22 €	707,91 €	573,07 €
Cotisation annuelle TTC		851,72 €	820,19 €	851,02 €	675,51 €

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"





Contrat N° 64275937



Véhicule	BS-749-AZ	BS-658-BA	BP-425-GQ	BP-274-CK
Immatriculation	BS-749-AZ	BS-658-BA	BP-425-GQ	BP-274-CK
Marque	RENAULT	RENAULT	RENAULT	IVECO
Modèle	TWINGO II	TWINGO II	TWINGO II	DAILY
Puissance fiscale	04 cv	04 cv	04 cv	10 cv
Date de mise en circulation	27/07/2011	27/07/2011	30/05/2011	26/05/2011
Valeur déclarée				
Classement	29 / H / K	29 / H / K	29 / E / L	31 / N / O
Activité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité
Usage	Déplacements techniques et commerciaux			
Lieu de garage	95540 MERY SUR OISE			
Garanties	Franchises	Franchises	Franchises	Franchises
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Incendie - Forces de la nature	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Tempête	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Vol	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Bris de glaces	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €
Dommages tous accidents	Non	Non	Non	Non
Catastrophes naturelles	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL
Attentats et Actes de terrorisme	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie du conducteur	OPTION L	OPTION L	OPTION L	OPTION L
Protection circulation	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
et frais médicaux	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
Valeur conventionnelle	Non	Non	Non	Non
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non	Non	Non
Frais d'immobilisation	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non	Non	Non	Non
Dép./rem./lev./gard.	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection juridique	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S
Bris de machine	Non	Non	Non	Non
- Désignation du matériel				
- Date 1ère mise en service				
- Valeur:				
- Option:				
Marchandises transportées	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €
- France métropolitaine	Oui	Oui	Oui	Oui
- U.E + Suisse et Norvège	Non	Non	Non	Non
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisation annuelle HT	642,89 €	642,89 €	600,53 €	706,74 €
Cotisation annuelle TTC	765,29 €	765,29 €	711,67 €	844,94 €

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"

MCDPFLT01

10/19



Allianz IARD
S.A au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances.
Siege social : 1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex



Véhicule				
Immatriculation	BK-454-YT	AS-071-EP	AR-789-NN	AR-785-NN
Marque	RENAULT	RENAULT	RENAULT	RENAULT
Modèle	MASTER	CLIO	KANGOO EXP	KANGOO EXP
Puissance fiscale	08 cv	04 cv	06 cv	06 cv
Date de mise en circulation	25/03/2011	17/05/2010	04/05/2010	04/05/2010
Valeur déclarée				
Classement	32 / N / S	28 / H / N	28 / I / L	28 / I / L
Activité				
	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité
Usage				
	Déplacements techniques et commerciaux			
Lieu de garage				
	95540 MERY SUR OISE			
Garanties				
	Franchises	Franchises	Franchises	Franchises
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Incendie - Forces de la nature	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Tempête	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Vol	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €	Oui 500 €
Bris de glaces	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €	Oui 0 €
Dommages tous accidents	Non	Non	Non	Non
Catastrophes naturelles	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL	Oui LEGAL
Attentats et Actes de terrorisme	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie du conducteur	OPTION L	OPTION L	OPTION L	OPTION L
Protection circulation	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
et frais médicaux	OPTION B	OPTION B	OPTION B	OPTION B
Valeur conventionnelle	Non	Non	Non	Non
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non	Non	Non
Frais d'immobilisation	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4	OPTION 4
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non	Non	Non	Non
Dép./rem./lev./gard.	Oui	Oui	Oui	Oui
Protection juridique	Oui	Oui	Oui	Oui
Assistance	OPTION S	OPTION S	OPTION S	OPTION S
Bris de machine	Non	Non	Non	Non
- Désignation du matériel				
- Date 1ère mise en service				
- Valeur:				
- Option:				
Marchandises transportées	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €	Oui 4000 €
- France métropolitaine	Oui	Oui	Oui	Oui
- U.E + Suisse et Norvège	Non	Non	Non	Non
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisation annuelle HT	786,89 €	617,57 €	692,18 €	692,18 €
Cotisation annuelle TTC	950,45 €	732,90 €	829,62 €	829,62 €

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"





Contrat N° 64275937



Véhicules de PTAC supérieur à 3,5T

Véhicule				
Immatriculation	572DGV95			
Marque	DAF			
Modèle	LF55			
PTAC/PTRA	18.0 T			
Nombre de places				
Date de mise en circulation	25/11/2002			
Valeur déclarée	10000 €			
Activité	Administration / Collectivité			
Usage	Transport pour propre compte			
Lieu de garage	95540 MERY SUR OISE			
Garanties		Franchises		
Responsabilité Civile	Oui	(*)		
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui	(*)		
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui	Non		
Incendie - Forces de la nature	Non			
Tempête	Non			
Vol	Non			
Bris de glaces	Non			
Dommages tous accidents	Non			
Catastrophes naturelles	Non			
Attentats et Actes de terrorisme	Non			
Garantie du conducteur	OPTION L			
Protection circulation et frais médicaux	Non			
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non			
Frais d'immobilisation	Non			
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Non			
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non			
Dép./rem./lev./gard.	Non			
Garantie supplémentaires dép./rem./lev./gard.	Non			
Protection juridique	Oui			
Assistance	Non			
Bris de machine	Non			
- Désignation du matériel				
- Date 1ère mise en service				
- Valeur:				
- Option:				
Marchandises transportées	Non			
- France métropolitaine				
- U.E + Suisse et Norvège				
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT			
Cotisation annuelle HT	443,40 €			
Cotisation annuelle TTC	516,35 €			

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"

MCDPPLT01

12/19

Allianz IARD
S.A au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS NanterreEntreprise régie par le Code des assurances.
Siege social : 1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

**Cyclomoteurs, motocyclettes, voitures**

Véhicule				
Immatriculation	GY-867-KL			
Marque	ETSIA			
Modèle	ETLANDER			
Cylindrée	150 cm3			
Carrosserie				
Date de mise en circulation	24/07/2024			
Valeur à neuf				
Activité	1			
Usage	Tous déplacements (122 24, 122 25 et 122 26 uniquement)			
Lieu de garage	95540 MERY SUR OISE			
Garanties		Franchises		
Responsabilité Civile	Oui	(*)		
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui	(*)		
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui	Non		
Incendie - Forces de la nature	Oui	300 €		
Tempête	Oui	300 €		
Vol	Oui	300 €		
Bris de glaces	Oui	0 €		
Dommages tous accidents	Oui	300 €		
Catastrophes naturelles	Oui	LEGAL		
Attentats et Actes de terrorisme	Oui			
Garantie du conducteur	OPTION L			
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non			
Dép./rem./lev./gard.	Oui			
Assistance	Non			
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT			
Cotisation annuelle HT	1 508,12 €			
Cotisation annuelle TTC	1 858,79 €			

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"

(***) : des dommages





Divers(engins et véhicules spéciaux)

Véhicule				
Immatriculation	WSVS2P1P2E45	BQ-938-ES	GY-801-PM	CY-672-WX
Marque	SCHMIDT	ISEKI	KUBOTA	NISSAN
Type	Engins de chantier	Tracteur agricole	Tracteur agricole	Engins de chantier
PTAC/PTRA	3.5 T	3.5 T	2.4 T	3.5 T
Date de mise en circulation	01/01/2019	20/06/2011	01/08/2024	24/09/2013
Valeur déclarée	20000 €	10000 €	25000 €	15000 €
Activité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité
Usage	Chantier / Manutention	Agricole / Forestier	Agricole / Forestier	Chantier / Manutention
Lieu de garage	95540 MERY SUR OISE			
Garanties				
	Franchises	Franchises	Franchises	Franchises
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)	Oui (*)
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non
Incendie - Forces de la nature	Oui 500 €	Non	Oui 500 €	Oui 500 €
Tempête	Oui 500 €	Non	Oui 500 €	Oui 500 €
Vol	Oui 500 €	Non	Oui 500 €	Oui 500 €
Bris de glaces	Oui 0 €	Non	Oui 0 €	Oui 0 €
Dommages tous accidents	Non	Non	Oui 500 €	Non
Catastrophes naturelles	Oui LEGAL	Non	Oui LEGAL	Oui LEGAL
Attentats et Actes de terrorisme	Oui	Non	Oui	Oui
Garantie du conducteur	OPTION L	OPTION L	OPTION L	OPTION L
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non	Non	Non
Dép./rem./lev./gard.	Oui	Non	Oui	Oui
Bris de machine	Non	Non	Non	Non
- Désignation du matériel				
- Date 1ère mise en service				
- Valeur:				
- Option:				
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Cotisation annuelle HT	422,41 €	99,10 €	238,73 €	226,20 €
Cotisation annuelle TTC	475,56 €	128,51 €	287,56 €	284,23 €

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"



Remorques, semi-remorques, caravanes

Véhicule				
Immatriculation	54ELV95	FH-823-PW		
Marque	SORIN	GUILLET		
Modèle				
PTAC/PTRA	1.6 T	3.5 T		
Date de mise en circulation	16/07/2007	04/07/2019		
Valeur déclarée	5000 €	15000 €		
Activité				
Usage	Administration / Collectivité	Administration / Collectivité		
Lieu de garage	Déplacements techniques et commerciaux 95540 MERY SUR OISE	Déplacements techniques et commerciaux 95540 MERY SUR OISE		
Garanties				
	Franchises	Franchises		
Responsabilité Civile	Oui (*)	Oui (*)		
Défense Civile et Avance sur Indemnité	Oui (*)	Oui (*)		
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Oui Non	Oui Non		
Incendie - Forces de la nature	Non	Oui 500 €		
Tempête	Non	Oui 500 €		
Vol	Non	Oui 500 €		
Bris de glaces	Non	Non		
Dommages tous accidents	Non	Non		
Catastrophes naturelles	Non	Oui LEGAL		
Attentats et Actes de terrorisme	Non	Oui		
Garantie LOA/LLD/Crédit bail	Non	Non		
Frais d'immobilisation	Non	Non		
Objets et Effets transportés / Amgt-équip prof.	Non	Oui		
Garantie supplémentaire Amgt-équip prof.	Non	Non		
Dép./rem./lev./gard.	Non	Oui		
Garantie supplémentaires dép./rem./lev./gard.	Non	Non		
Bris de machine	Non	Non		
- Désignation du matériel				
- Date 1ère mise en service				
- Valeur:				
- Option:				
Marchandises transportées	Non	Non		
- France métropolitaine				
- U.E + Suisse et Norvège				
Clauses (**)				
Clauses des dispositions générales	NEANT	NEANT		
Cotisation annuelle HT	54,36 €	114,08 €		
Cotisation annuelle TTC	72,20 €	137,09 €		

(*) : Selon les dispositions générales ou les dispositions particulières

(**) : Clauses complémentaires : se reporter au paragraphe "Clauses complémentaires applicables"





Lexique des codes options figurant sur le détail de l'état du parc

Garanties du conducteur

Option I :

- Montant de la garantie : 250 000 € ; Franchise : Néant

Option J :

- Montant de la garantie : 500 000 € ; Franchise : Néant

Option K :

- Montant de la garantie : 1 000 000 € ; Franchise : Néant

Option L :

- Montant de la garantie : 250 000 € ; Franchise AIPP* relative de 15 %

Option M :

- Montant de la garantie : 500 000 € ; Franchise AIPP* relative de 15 %

Option N :

- Montant de la garantie : 1 000 000 € ; Franchise AIPP* relative de 15 %

*AIPP : Atteinte Permanente à l'intégrité Physique et Psychique

Protection circulation

Option B :

- Montant de la garantie conducteur : 15 500 € si décès ; 30 500 € si IP*

- Montant de la garantie passager : 3 100 € si décès ; 6 100 € si IP*

- Frais médicaux : 600 €

Option C :

- Montant de la garantie conducteur : 23 000 € si décès ; 43 750 € si IP*

- Montant de la garantie passager : 4 600 € si décès ; 9 150 € si IP*

- Frais médicaux : 750 €

*IP : Incapacité permanente

Assistance

Option S :

- Garantie : assistance sans franchise kilométrique

- Véhicules : véhicule de 1ère catégorie

Option T :

- Garantie : assistance sans franchise kilométrique et véhicule de remplacement

- Véhicules : véhicule de 1ère catégorie

Option U :

- Garantie : assistance sans franchise kilométrique

- Véhicules : véhicule de 2ème catégorie transport privé uniquement, y compris véhicules rallongés <3,5T

Option V :

- Garantie : assistance sans franchise kilométrique

- Véhicules : véhicule de 2ème catégorie transport public de marchandises

Frais d'immobilisation

Option 4 :

- Montant des garanties véhicules <3,5T : 30 € / jour

- Montant des garanties véhicules >3,5T : 60 € / jour

Option 5 :

- Montant des garanties véhicules <3,5T : 60 € / jour

- Montant des garanties véhicules >3,5T : 90 € / jour





Effets et objets transportés et aménagements et équipements professionnels

Effets et objets transportés et amgt-equip prof :

- Plafond 3 000 € sauf dérogation aux dispositions particulières

Garantie supplémentaire amgt-équip prof :

- Plafond 10 000 € sauf dérogation aux dispositions particulières

Bris de machine

Option A :

- Garantie : valeur d'achat figurant sur la facture d'origine de 1ère mise en service

Option B :

- Garantie : valeur de remplacement à neuf au jour de la souscription

Définition « Valeur déclarée »

Valeur des véhicules que l'assuré choisit de garantir en 1er risque (avec abrogation de la règle proportionnelle des capitaux).





Contrat N° 64275937



Les clauses complémentaires applicables à votre situation

NEANT

Votre cotisation

Les dispositions de la clause de réduction/majoration des cotisations (article A121-1 du Code des assurances) ne sont pas applicables.

La cotisation annuelle à la souscription est fixée à 31 608,51 € TTC (hors frais d'émission et contribution au Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions) et à 26 308,95 € hors taxes, sur la base de l'état du parc et des garanties décrit ci-dessus.

Périodicité de paiement : Annuel

Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, la cotisation TTC à payer est de 31 674,42 €

Dont :

155,34 € de catastrophes naturelles, 6,50 € de contribution au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions, 231,21 € pour la garantie « défense pénale et recours suite à accident ».

Nous attirons votre attention sur le fait que vous devez prévenir Allianz de toute modification sur les éléments de votre contrat, notamment celles pouvant intervenir sur votre parc (ajout ou retrait de véhicules ou de garanties). A défaut, les nouveaux véhicules ne seront pas assurés.

Le montant de la révision, perception ou ristourne, sera calculée en proportion du temps de garantie.

Un avenant récapitulatif des modifications du parc, la cotisation de l'exercice écoulé et la cotisation du nouvel exercice sera établi à l'échéance principale de votre contrat.

Rappel des informations importantes

Garages partenaires Allianz : vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir en cas de dommage garanti par le contrat. Allianz dispose d'un large réseau de garages partenaires dont vous pouvez bénéficier. Les modalités sont précisées dans vos dispositions générales.

Vous certifiez que les informations précédentes sur lesquelles nous nous sommes fondés pour réaliser l'étude de besoins n° FT133516 qui sert à l'établissement de ce contrat, sont exactes. A votre connaissance, elles n'ont pas changé entre la date d'établissement de votre étude de besoins et la signature de ce contrat.

Vous reconnaissez avoir reçu, avec votre étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des dispositions générales "ALLIANZ ROUTE" (COM15021), en avoir pris connaissance et les accepter.

Vous reconnaissez également avoir reçu, avoir pris connaissance et accepté les documents suivants :

- l'annexe « Clause d'activité » (COM15024)
- l'annexe « Garantie Matériels et marchandises transportés »



Fait en 3 exemplaires (dont 1 exemplaire remis au souscripteur), le 30 décembre 2024



Directeur des Opérations IARD

Le Souscripteur



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du groupe Allianz.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon Oui Non
courtier

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects. Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.



Le Clauses activités



Les clauses décrites ci-après font partie intégrante de vos dispositions générales Allianz Route (COM15021).
Le numéro de la clause que vous avez choisie est mentionné aux dispositions particulières.

170 Commerçant (au détail)

Vous déclarez :

- a. Exercer la profession de commerçant au détail inscrit au Registre du Commerce, **à l'exclusion du commerce de gros et demi-gros et de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle** ;
- b. Prendre part en permanence à l'exploitation de votre commerce.

171 Commerce de gros et demi-gros

Vous déclarez exercer la profession de commerçant en gros et demi-gros, en nom propre ou en Société, inscrit au Registre du Commerce, **à l'exclusion de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle**, le commerce de détail étant toutefois admis.

172 Artisan (maximum 10 salariés)

Vous déclarez :

- a. Exercer à partir d'établissements fixes la profession artisanale déclarée au contrat et être inscrit au répertoire des métiers ;
- b. Participer à l'exercice de la profession d'artisan et ne pas employer plus de 10 salariés en dehors :
 - du conjoint (ou concubin), de ses ascendants ou descendants, contribuant à l'exercice de sa profession,
 - des apprentis,
 - des employés sous contrat à durée déterminée ou à temps partiel.

173 Entreprise (cas général)

Vous déclarez exercer la ou les activité(s) professionnelle(s) déclarée(s) aux dispositions particulières, **à l'exclusion de toute autre activité, même occasionnelle**.

174 Profession libérale

Vous déclarez exercer uniquement une profession libérale, **à l'exclusion de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle**.

175 Entreprise de bâtiment et travaux publics

Vous déclarez exercer les activités de construction, du bâtiment et ou de travaux publics, **à l'exclusion de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle**.

176 Administration/Collectivité/Association

Vous déclarez exercer l'activité indiquée aux dispositions particulières en qualité d'Administration de l'Etat, de Collectivité Locale, d'Etablissement Public, ou autre personne morale de Droit public, ou d'association, **à l'exclusion de toute autre activité**.





Contrat N° 64275937



177 Exploitant agricole

Personne physique, Personne morale (G.A.E.C., S.C.E.A., S.C.E.V.)

Vous déclarez :

- Exercer, **à l'exclusion de toute autre**, la profession d'exploitant agricole, et être inscrit à ce titre à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) ;
- Prendre part aux travaux de l'exploitation et **n'exercer aucune autre profession sans rapport direct avec la profession d'exploitant agricole.**

178 Profession annexe de l'agriculture

Vous déclarez :

- Exercer la profession annexe de l'agriculture mentionnée aux dispositions particulières, **à l'exclusion de toute autre profession ;**
- Être inscrit à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.), **à l'exception de la profession de marin-pêcheur.**

179 Assainissement et récupération de déchets

Vous déclarez exercer une profession dont l'activité principale est la collecte, l'élimination des déchets, et ou l'exploitation d'installations de récupération des matériaux.

180 Entreprise de location

Vous déclarez exercer l'activité de loueur de véhicule, **à l'exclusion de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle.**

181 Entreprise de transport public de marchandises (TPM)

Vous déclarez exercer l'activité de transporteur public de marchandises, **à l'exclusion de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle.**

182 Entreprise de transport public de voyageurs (TPV)

Vous déclarez :

- Exercer l'activité de transporteur public de voyageurs, **à l'exclusion de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle ;**
- Que l'activité « Grand Tourisme » n'excède pas 10 % du chiffre d'affaires global de votre activité de transporteur public de voyageurs.

183 Taxi

Vous déclarez exercer l'activité de transport à titre onéreux de personnes et accessoirement de bagages, **à l'exclusion de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle.**

184 Ambulance-VSL

Vous déclarez exercer l'activité de transport à titre onéreux de personnes, de blessés ou de malades et des personnes les accompagnant, **à l'exclusion de toute autre activité professionnelle, même occasionnelle.**





185 Attraction foraine

Vous déclarez exercer, **à l'exclusion de toute autre activité**, la profession d'entrepreneur ou d'exploitant d'attractions foraines ambulantes consistant en tout ou partie aux fonctions ci-dessous :

- transport, pour propre compte, d'une foire à l'autre, des éléments d'une attraction foraine ;
- présentation de l'attraction pendant le stationnement du véhicule sur le champ de foire ;
- logement du forain et des personnes vivant avec lui.

